

Communiqué de presse

Paris, le 13 juillet 2017

**MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DL SOFTWARE**

**PAIEMENT DU COMPLEMENT DE PRIX
A L'ISSUE DE L'OFFRE SEMI-CENTRALISEE SUR LES ACTIONS DL SOFTWARE**

Le présent communiqué est diffusé conformément aux dispositions de l'article 237-16 du règlement général de l'AMF

Au terme de son offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société DL SOFTWARE, DL INVEST détient, de concert avec certains managers du groupe, 96,06 % du capital et des droits de vote de DL SOFTWARE (cf. avis de résultat AMF n°217C1533 du 11 juillet 2017).

DL INVEST ayant ainsi franchi le seuil de 95% du capital et des droits de vote de DL SOFTWARE le 11 juillet 2017, un complément de prix de 1 euro par action DL Software apportée à l'offre publique dans le cadre de la procédure de semi-centralisation sera versé à chaque actionnaire concerné le 19 juillet 2017, conformément aux dispositions de la section 2.3 de la note d'information de DL INVEST relative à l'offre publique (visa AMF n°17-283 en date du 20 juin 2017).

En outre, les conditions requises par les articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général de l'AMF pour la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dans le délai de trois mois après l'offre publique, clôturée le 6 juillet 2017 et dont les résultats définitifs ont été publiés le 11 juillet 2017, étant réunies, DL INVEST, ainsi qu'elle en avait exprimé l'intention dans la note d'information relative à son offre (visa n°17-283 de l'AMF en date du 20 juin 2017), a sollicité de l'AMF la mise en œuvre du retrait obligatoire des actions DL SOFTWARE non détenues par DL INVEST et les personnes agissant de concert avec elle, en vue du retrait de la cote de ses actions.

L'AMF a fait connaître, par avis du 12 juillet 2017 (D&I n°217C1567), la mise en œuvre du retrait obligatoire. Celui-ci concernera les 171.388 actions détenues par les actionnaires minoritaires de DL SOFTWARE, représentant 3,52% du capital et des droits de vote théoriques de DL SOFTWARE, et interviendra le 18 juillet 2017, date à laquelle ces actions seront transférées (et ce quel que soit le pays de résidence de leur porteur) à DL INVEST moyennant une indemnisation de leurs propriétaires, et où les actions DL SOFTWARE seront radiées du marché Alternext d'Euronext Paris (nouvellement dénommé Euronext Growth™).

Le retrait obligatoire sera réalisé à un prix de 23,06 euros (net de tous frais) pour chaque action DL SOFTWARE.

Le montant de l'indemnisation sera versé par DL INVEST sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès d'INVEST SECURITIES (73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant en qualité de centralisateur des opérations d'indemnisation, auprès duquel les intermédiaires financiers teneurs de compte devront demander l'indemnisation correspondant aux avoirs de leurs clients.

Les fonds seront conservés par INVEST SECURITIES pendant dix ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire, puis versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront tenus à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article 237-17 du règlement général de l'AMF, DL INVEST publiera le présent avis informant le public du retrait obligatoire dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de DL SOFTWARE.

La note d'information de DL INVEST relative à l'offre (visa AMF n°17-283 en date du 20 juin 2017) ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, comptables et financières de DL INVEST sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de DL SOFTWARE (www.dlsoftware.fr), et peuvent être obtenues sans frais auprès de DL Invest (50, rue de Monceau, 75008 Paris) et d'Invest Securities (73, boulevard Haussmann – 75008 Paris).

La note en réponse de DL SOFTWARE relative à l'offre (visa AMF n°17-284 en date du 20 juin 2017) ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, comptables et financières de DL SOFTWARE sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de DL SOFTWARE (www.dlsoftware.fr), et peuvent être obtenues sans frais auprès de DL SOFTWARE (50, rue de Monceau, 75008 Paris).

CONTACT :

DL SOFTWARE

Patrick Lemaire
Directeur Général Délégué
Tél : 01.58.57.22.94
investisseur@dlsoftware.fr

ACTIFIN

Communication financière
Stéphane Ruiz
Tél : 01.56.88.11.11
investisseur@dlsoftware.fr
sruiz@actifin.fr

Avertissement : Le présent communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. DL Invest décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.